AVERTISSEMENTS AGRICOLES

L 1 5-6-63 227372

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Supplément N° I au Bulletin N° 33 - JUIN 1963 - 12 JUIN 1963

VIGNE

MILDIOU : Les fortes précipitations du début du mois sont à l'origine de contaminations qui risquent d'être importantes. Les taches de mildiou se feront de plus en plus nombreuses jusqu'au I5 de ce mois.

Les derniers traitements ayant été effectués souvent dans de mauvaises conditions, nous conseillons, l'évasivage et le relevage terminés, l'application généralisée d'un traitement avant le I5. Ce traitement protègera la floraison.

Les vignes éprouvées, soit par les gelées (Mâconnais), soit par la grêle, feront l'objet de soins particuliers.

OIDIUM : Ajouter à la bouillie précédente, un produit anti-oïdium.

PYRALE : Les viticulteurs n'ayant pas tenu compte de notre note du 25 Mai concernant la pyrale de la vigne, sont actuellement désagréablement surpris de la présence de cette dangereuse chenille, d'autant plus difficile à détruire que sa taille augmente. Profiter d'une journée chaude et ensoleillée pour effectuer un poudrage à l'aide d'un produit à base d'ester phosphorique. Consulter pour cela la liste des produits homologués.

GRANDES CULTURES

POMMES DE TERRE :

MILDIOU : Il est recommandé d'effectuer un traitement fongicide dès que possible en utilisant l'un des produits indiqués dans les listes publiées en début d'année.

S'efforcer de bien recouvrir le feuillage par une pulvérisation de qualité surtout dans les cultures ravinées par les orages et à forte végétation.

DORYPHORE : Là où la présence de larves est constatée, ajouter un insecticide à la bouillie précédente.

BETTERAVES :

PEGOMYIE (ou Mouche de la Betterave) : Ce ravageur se manifeste actuellement dans divers secteurs (Haute-Saône en particulier). Surveiller attentivement les cultures et appliquer, en cas de besoin, un traitement insecticide. (Voir liste des produits conseillés pour 1963). L'intervention se justifie lorsque des galeries sont visibles sur un assez grand nombre de feuilles (taches translucides).

TEIGNE : Des attaques plus ou moins visibles ont été observées. Il paraît difficile de recommander la généralisation d'un traitement. Il appartient aux planteurs de betteraves d'en juger la nécessité. Utiliser un produit à base de Parathion, de Lindane, de D.D.T. ou de Chlordane en poudrage de préférence.

PUCERONS : Les colonies existantes risquent de prendre de l'extension.

Les traitements contre la teigne, avec un Parathion, seront efficaces contre les pucerons.

p16

COLZAS

PUCERONS GRIS DES COLZAS : Les premiers foyers de ces parasites du colza, très dangereux certaines années, sont observés depuis quelques jours en quantité parfois importante. L'extension de ces pucerons nécessite des traitements généralisés ou limités aux bordures des cultures. Pour les produits à utiliser, se reporter à la liste des produits conseillés en 1963.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DES POMMES ET DES POIRES : Le traitement conseillé lors de la note précédente a été délavé par les pluies de ces derniers jours. En conséquence il est recommandé de renouveler le traitement.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Les éclosions se poursuivent. Il est nécessaire de renouveler le traitement précédent.

PUCERONS DES ARBRES FRUITIERS : Ces insectes ont repris leur activité. Surveiller les arbres et effectuer un traitement dès l'apparition des premiers pucerons.

MOUCHE DES CERISES : Les vols se poursuivent avec une certaine intensité. Pour les variétés se trouvant actuellement au début de la maturité, un traitement est très souhaitable. (Voir Bulletin du 4 Juin).

PETITS FRUITS

SESIE DU CASSISSIER ET DU GROSEILLIER : Un vol intense est constaté dans les cultures, cassissiers surtout. Les dégâts causés les années précédentes par cet insecte sont très importants. Actuellement l'on peut voir dans de nombreuses plantations des rameaux se desséchant et qui sont la conséquence des attaques de 1962.

Un premier traitement a été indiqué dans notre Bulletin N° 33. Le renouvellement rapide de ce traitement est nécessaire avec un produit à base de Méthyl-Parathion, D.D.T. ou Lindane.

FRAMBOISIERS : ARAIGNEES ROUGES : Certaines plantations dans lesquelles aucun traitement n'a encore été effectué contre ce parasite sont sérieusement touchées. Nous recommandons de surveiller les cultures et d'effectuer un traitement si ces parasites sont constatés, avec l'un des produits cités dans la liste des produits conseillés en 1963, à l'exception du Déméton-Méthyle, compte tenu de la date de récolte.

CULTURES MARAICHERES

SEPTORIOSE DU CELERI : Les pluies orageuses répétées de ces derniers jours risquent d'avoir permis les toutes premières contaminations. En conséquence, un premier traitement est recommandé. L'intervalle des traitements sera sous la dépendance de la pluviométrie naturelle ou artificielle, mais il ne devrait pas être supérieur à 15 jours.

MILDIOU DE L'OIGNON : En années pluvieuses, cette maladie a de graves conséquences dans les cultures d'oignons. Les conditions atmosphériques sont actuellement favorables au développement de cette maladie. Surveiller particulièrement les oignons de semis qui par leur densité sont très sensibles à cette maladie. Un traitement est recommandé.

MILDIOU DE LA TOMATE : Il est recommandé d'effectuer un traitement dès que possible. Se reporter à la liste des produits conseillés, à la rubrique "Mildiou de la Pomme de Terre".

MOUCHE DE L'OIGNON : Il est encore trop tôt pour faire un nouveau traitement, aucun vol n'étant repéré en ce moment. Surveiller les cultures et traiter dès que le vol sera observé.-

Les Ingénieurs-Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

Le Directeur de la Station :
H. SOULIE.-

Imprimerie de la Station de Bourgogne - Franche-Conté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-